



Politique d'affiliation 2020-2021

SKI DE FOND QUÉBEC



JOINDRE LA PASSION, LE PLAISIR ET LES CONVICTIONS !

La fédération de sport, de loisir et de plein air Ski de fond Québec (SFQ) soutient la pratique du ski de fond comme mode de vie sain et d'épanouissement complet d'un individu, tant d'un point de vue physique que mental. Que votre pratique soit récréative, se précise dans un programme d'apprentissage, se poursuive en Sport-Études ou dans un programme compétitif conduisant à la haute performance, tout le monde peut faire du ski de fond : c'est familial, convivial, rassembleur et enlevant !

Le ski de fond au Québec connaît une progression soutenue aux plans de la participation et du développement de l'excellence, grâce aux efforts continus et conjoints de la fédération et de ses partenaires. Le rayonnement du ski de fond passe par une pratique à tous les niveaux; du récréatif en passant par l'initiation à la compétition, tout fondeur a avantage d'être membre de sa fédération Ski de fond Québec.

1. Inscription d'un nouveau club : c'est gratuit la première année

Votre club ou votre association n'est pas encore membre de Ski de fond Québec. Pour vous inciter à nous connaître et à profiter des avantages de l'adhésion, les frais d'affiliation de la première année sont complètement couverts par Ski de fond Québec. Vous pourrez aussi inscrire gratuitement jusqu'à cinq (5) membres du conseil d'administration ou du personnel de soutien de votre club, lesquels seront entièrement protégés par la couverture d'assurance responsabilité civile offerte à tous les membres. La deuxième année, vos frais seront réduits de 50% d'une adhésion régulière. Saisissez cette occasion!

2. Reconnaissance d'une association régionale

Pour être reconnue comme association régionale par Ski de fond Québec, l'organisme incorporé ou enregistré au Québec doit regrouper au moins trois clubs. Ces clubs doivent compter une majorité de membres domiciliés dans la même région que l'association régionale ou dans les régions limitrophes à celle-ci. Les régions sont les mêmes que celles définies par les Unités régionales de loisir et de sport (URLS) pour les Jeux du Québec. L'association régionale doit inscrire au moins cinq (5) membres « encadrement » (administrateurs) pour être reconnue par SFQ.

L'inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture d'assurances pour « Dirigeants et administrateurs ».



3. Reconnaissance d'un club multiservices ou club de compétition

Pour être reconnu comme club multiservices ou club de compétition, l'organisme incorporé ou enregistré au Québec doit enregistrer tous les administrateurs (et/ou tous les membres du conseil d'administration) et au moins dix (10) membres compétitifs licenciés, dûment inscrits auprès de SFQ. De plus, les membres du club doivent s'inscrire dans les catégories suivantes :

- a. Personnel d'encadrement, administrateurs ;
- b. Programmes d'apprentissage techniques ;
- c. Membres compétitifs ;
- d. Membres récréatifs pratique sportive ;
- e. Amis SFQ, si les participants veulent soutenir la fédération par un don minimal de 15\$. Cette option est valide pour un membre de club ou un indépendant;
- f. Pour les Amis SFQ désirant la couverture d'assurances, le don minimal est de 25\$.

L'inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture d'assurances pour « Dirigeants et administrateurs ».

4. Reconnaissance d'un club récréatif, un centre de ski ou un organisme récréatif de ski de fond

Pour être reconnu comme club, centre ou organisme récréatif par SFQ, l'organisme incorporé ou enregistré au Québec doit enregistrer au moins un (1) membre, dûment inscrit auprès de SFQ. Un club récréatif doit inscrire ses membres dans les catégories non compétitives suivantes :

- a. Personnel d'encadrement, administrateurs ;
- b. Programmes d'apprentissage techniques ;
- c. Membres récréatifs pratique sportive ;
- d. Amis SFQ, si les participants veulent soutenir la fédération par un don minimal de 15\$. Cette option est valide pour un membre de club ou un indépendant;
- e. Pour les Amis SFQ désirant la couverture d'assurances, le don minimal est de 25\$.

Seuls les membres affiliés à SFQ bénéficient de la couverture d'assurance responsabilité civile.

L'inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture d'assurances pour « Dirigeants et administrateurs ».



5. Reconnaissance d'un groupe Initiation scolaire

Pour être reconnu par SFQ à titre de *groupe Initiation*, le programme doit s'adresser exclusivement à des élèves provenant d'une même école et être livré dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires. La liste du groupe de participants avec les coordonnées (noms, adresses et dates de naissance) doit être transmise à SFQ.

L'inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture d'assurances pour « Dirigeants et administrateurs ».

LES SERVICES

Associations régionales, clubs multiservices, clubs de compétition et membres indépendants

- ✓ Reconnaissance officielle de l'organisation par SFQ auprès des unités régionales de loisir et de sport (URLS) et autres partenaires provinciaux et régionaux
- ✓ Couverture d'assurance responsabilité civile pour les administrateurs, entraîneurs et officiels
- ✓ Permission aux athlètes de moins de 18 ans de se procurer une licence de course provinciale et nationale
- ✓ Éligibilité au *Programme d'assistance financière pour l'engagement d'entraîneurs*
- ✓ Droit de vote à l'assemblée générale annuelle de SFQ
- ✓ Reconnaissance de l'équipe de compétition officielle aux compétitions provinciales et nationales
- ✓ Inscription au répertoire des clubs aux sites internet de SFQ et Nordiq Canada (NC)
- ✓ Annonces gratuites des activités du club sur le site internet de SFQ, les réseaux sociaux et l'infolettre
- ✓ Soutien aux activités de financement du club et émission possible de reçus d'impôts
- ✓ Référencement et hyperlien du site internet de SFQ vers le site internet du club (si applicable)
- ✓ Réception de l'infolettre et de toute la correspondance pertinente de SFQ

Clubs récréatif

- ✓ Reconnaissance officielle de l'organisation par SFQ auprès des URLS et autres partenaires provinciaux et régionaux
- ✓ Couverture d'assurance responsabilité civile pour les administrateurs, entraîneurs et officiels
- ✓ Droit de vote à l'assemblée générale annuelle de SFQ
- ✓ Inscription au répertoire des clubs aux sites internet de SFQ et Nordiq Canada (NC)



Québec 



- ✓ Annonces gratuites des activités du club sur le site internet de SFQ, les réseaux sociaux et l'infolettre
- ✓ Soutien aux activités de financement du club et émission possible de reçus d'impôts
- ✓ Référencement et hyperlien du site internet de SFQ vers le site internet du club (si applicable)
- ✓ Permission de commander les trousseaux d'inscription et le matériel pédagogique pour les participants inscrits aux Programmes d'apprentissage technique (PAT) auprès de SFQ
- ✓ Réception de l'infolettre et de toute la correspondance pertinente de SFQ

Groupe Initiation scolaire

- ✓ Permet de commander le matériel pédagogique pour les participants inscrits
- ✓ Couverture d'assurance responsabilité civile pour les administrateurs, entraîneurs et officiels
- ✓ Réception de toute la correspondance pertinente de SFQ et de l'infolettre

Pour tout renseignement complémentaire, contacter SFQ au 450.744.0858, poste 1, écrire à info@skidefondquebec.ca ou consulter le site internet au www.skidefondquebec.ca.